



**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**MINISTÈRE DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS**

**DIRECTION DE L'UNITÉ POSTALE DE LA WILAYA DE BEJAIA**

## **AVIS DE CONSULTATION OUVERTE N °16/2025**

LA DIRECTION DE L'UNITE POSTALE DE LA WILAYA DE BEJAIA, LANCE :

### **LES TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉS DU BUREAU DE POSTE DARGUINA**

Les entreprises Spécialisées, titulaires d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en bâtiment peuvent retirer le cahier des charges **sur CD** contre paiement de **3 000,00 DA**, non remboursable, viré au compte **CCP N° 381167/62**.

Les offres doivent être remplies, accompagnées des documents en cours de validité exigés par le règlement en vigueur, à savoir :

1. Une offre technique présentée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **OFFRE TECHNIQUE** ».
2. Une offre financière présentée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **OFFRE FINANCIERE** ».
3. Un dossier de candidature présentée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **DOSSIER DE CANDIDATURE** ».

Les soumissions, accompagnées des pièces réglementaires, doivent parvenir à l'adresse sus- indiquée dans une enveloppe cachetée.

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et portera la mention :

**« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »  
CONSULTATION OUVERTE N° 16 / 2025  
TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉS DU BUREAU DE POSTE DARGUINA**

La date limite du dépôt des offres est fixée à **08 jours** à compter de la date de parution du présent avis.

Les soumissions qui parviendront après la date de dépôts des offres ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires seront conviés à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour des dépôts à **13h 30** au siège de la **Direction de l'Unité Postale de La Wilaya de Bejaia sis route de Sétif, cité Tobal, Bejaia**.

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs offres pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

**NB :** les offres non accompagnées des pièces réglementaires obligatoires indiquées dans le cahier des charges seront considérées comme nulles, et rejetées à l'ouverture des plis.

Fait à Bejaia le : **21 DEC. 2025**

